

COMPTE RENDU DU 8 JANVIER 2019

L'an deux mille dix-neuf, le huit du mois de janvier, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de La Châtaigneraie, sur convocation en date du 2 janvier 2019, s'est rassemblé en lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Nicolas MAUPETIT, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Nicolas MAUPETIT, Marie-Jeanne BENOIT, Jean-Pierre TRICOIRE, Michel PETIT, Michel BIRONNEAU, Patrick DESLANDES, Joseph BONNEAU, Joël BONNAUD, Patrick DOUILLARD, Claude MORIN, Vital LEMASSON, Catherine ARNAUDEAU, Chrystèle LEBRUN, Laure BLUTEAU, Stéphanie ROUSSEAU, Manuella ROUET, Céline BELLEAU, Fabien LEROY, Adrien SAIZ, Claude ALBERT, Hélène TURCAUD.

SECRÉTAIRE : Catherine ARNAUDEAU

ABSENTE EXCUSÉE : Priscilla CHEVRIER.

Priscilla CHEVRIER ayant donné pouvoir à Hélène TURCAUD.

A – Compte rendu de l'exercice des délégations du Maire

1. Droit de préemption

Le Conseil est informé des dossiers déposés depuis le 11 décembre 2018 et pour lesquels il a été renoncé au droit de préemption :

- Terrain situé 11 avenue du 8 Mai, Section AH n° 101 - 358 et 360,
- Terrain situé 5 et 7 rue Aimé de Hargues, Section AE n° 138 et 255,

2. Finances

Décisions prises depuis le 11 décembre 2018 :

- De mandater la Société Civile Professionnelle d'Avocat Interbarreaux SIRET et Associés des Sables d'Olonne pour le conseiller, l'assister et le représenter dans le cadre du litige actuellement en cours pour ce dossier devant le Tribunal Administratif de Nantes RG 1701523 ;
- De mandater la SARL TURPAUD BERLAND – 37 avenue Georges Clemenceau – 85120 LA CHATAIGNERAIE pour la fourniture d'un scarificateur AR30-200 destinés aux services techniques, moyennant un montant de 3 800.00 € H.T. et de 4 560.00 € ;
- De verser, pour l'enfant de la Châtaigneraie scolarisé en ULIS à Chantonay, la somme de 456.28 €.

B – FINANCES

1. Ouvertures de crédits

Le Conseil à l'unanimité, **ACCEPTE** la proposition ci-dessous de Monsieur le Maire, étant précisé que les crédits seront repris aux budgets primitifs de l'année 2019 :

2031 Frais d'études 3 900.00 € (Budget communal)

2. Acquisition bâtiment centre-ville

Le conseil à l'unanimité,

1°) **décide** d'acquérir l'immeuble cadastré section AE n° 220 pour une contenance de 103 m² sis 7 rue Saint Jean à La Châtaigneraie, appartenant à Madame Valérie ROCHER, moyennant un montant global de CINQUANTE CINQ MILLE EUROS (55 000 €) nets vendeur,

2°) **autorise** le Maire, ou son représentant, à signer l'acte à intervenir, qui sera passé en la forme authentique aux frais de la commune de La Châtaigneraie en l'étude de Me GRATRAUD, notaire à La Châtaigneraie. L'ensemble des droits, frais et taxes sont à la charge exclusive de la commune de La Châtaigneraie, qui s'y engage expressément.

C – TRAVAUX-BATIMENTS

1. Aménagement espace de la Gare : Présentation esquisse

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (dont un pouvoir),
- **décide** de retenir l'esquisse d'aménagement de l'espace de la Gare

D – DIVERS

• Ecoles publiques : préparation de la rentrée scolaire 2019

Le Conseil à l'unanimité, **DÉCIDE** la fusion des écoles publiques de la commune à compter de la rentrée 2019.

• Accès lotissement « le Château »

Le Conseil à 21 voix pour et 1 abstention, **MANDATE** le Maire pour faire respecter les autorisations d'urbanisme délivrées pour le projet du Lotissement « Le Château ».

Fait et délibéré, le jour mois et an que dessus.

Nicolas MAUPETIT
Maire

